

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1440

présenté par
Mme Duflot et M. Baupin, rapporteur

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 5, substituer au mot :

« prix »,

le mot :

« coût ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le prix de l'énergie est un élément de la compétitivité de notre économie. Mais il est indissociable de la notion de quantité d'énergie consommée. C'est bien la facture énergétique, et donc son coût – compris comme prix multiplié par quantité – qui doit être maintenu à un niveau compétitif. Cette compétitivité peut être garantie principalement par le développement de mesures d'efficacité énergétique ambitieuses, permettant de pallier l'inévitable augmentation du prix des ressources énergétiques due à leur raréfaction.